



UDSPCD
UD 2B CD

TREKKING 2008

6ème Championnat de France

La Course des 2 Vallées

4 et 5 juillet à Corte



LE REGLEMENT

Article 1 : Il est organisé par l'Union Départementale de la Haute Corse, sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France et de l'Union Régionale des Sapeurs Pompiers du Sud-Méditerranée, avec le concours du SDIS de la Haute Corse, un Championnat de France des Sapeurs Pompiers de Trekking

Cette épreuve est réservée à des équipes composées de Sapeurs Pompiers actifs, inscrits à la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers et assurés en hors service commandé auprès de leur Union Départementale.

Article 2 : Le trekking est autorisé sur tout le terrain, les 4 équipiers doivent rester ensemble, ils doivent franchir les points de contrôle et l'arrivée par équipe complète (sauf abandon ou blessure).

Article 3 : Le départ s'effectue en ligne le premier jour et dans l'ordre inverse de l'arrivée du premier jour pour le deuxième jour, toutes les minutes. Le chronomètre s'arrête à la fin de chaque étape, lorsque l'équipe complète (sauf abandon ou blessure) a franchi la ligne d'arrivée ou par neutralisation de la course par l'organisation.

Article 4 : Un temps limite est fixé pour chaque jour avec des points de repli et des points de non-retour. Un itinéraire de délestage (plus court et plus facile) pourra être imposé aux équipes dernières à certains points de contrôle et après dépassement de l'horaire indiqué par l'organisation. Des pénalités seront alors comptées (le classement est unique).



UDSPCD
UD 2B CD

TREKKING 2008

6ème Championnat de France

La Course des 2 Vallées

4 et 5 juillet à Corte



Article 5 : Chaque équipe doit obligatoirement passer dans l'ordre tous les points de contrôle signalés sur la carte fournie au départ de la course. Si un point de contrôle est manqué par une équipe, elle est autorisée à faire demi-tour. L'équipe n'est admise à repartir que lorsque les 4 quatre équipiers seront aux points de contrôle (sauf abandon ou blessure)

Article 6 : Le nombre d'équipes est fixé par le comité d'organisation, lui seul peut le modifier. Le comité d'organisation effectue le choix de celles-ci pour permettre une bonne répartition de la représentation nationale.

Article 7 : Chaque équipe utilise le matériel technique de son choix en dehors des obligations et des restrictions suivantes :

Matériels obligatoires

Individuel : chaussures de Trail ou de trekking, 2 anneaux de sangle, 1 sac à dos, vêtements chauds (coupe vent minimum), 1 huit descendeur, 2 mousquetons à vis, 1 baudrier ou cuissard, 1 sifflet, 1 lampe, 1 litre d'eau minimum, quatre épingles à nourrice.

Collectif : 1 E.R.P 100 canaux, 1 boussole, 1 altimètre, 1 corde de 20 mètres diamètre 8 mm minimum, 1 couverture de survie.

La trousse de secours doit contenir au minimum : 2 plaques de compeed (double peau) ou équivalent, 1 rouleau d'élastoplast, 10 compresses, 1 antiseptique.

Matériels conseillés : gants, lunettes de soleil, bâtons de marche, jumelles.

Matériels interdits : GPS, chaussures de type baskets.



UDSPCD
UD 2B CD

TREKKING 2008

6ème Championnat de France

La Course des 2 Vallées

4 et 5 juillet à Corte



NOTA : Les sacs et l'équipement des concurrents seront vérifiés au départ de chaque jour et pourront être contrôlés à tout moment de la course par l'organisation.

Le matériel collectif, en cas d'abandon d'équipier, doit être récupéré par les équipiers restant en course.

Article 8 : Une carte IGN du secteur est fournie au départ de la course chaque jour, y sont notés le départ et l'arrivée, les difficultés techniques et les passages requérant de l'attention. La mise en place de cordes fixes par l'organisation, s'il y a lieu, imposera à tout concurrent de les utiliser en se longeant sur celles-ci.

Article 9 : Aucun balisage n'est mis en place sur le parcours. Il pourra être envisagé si le parcours de délestage est emprunté ou en cas de contraintes météo.

Article 10 : Les dossards devront obligatoirement être fixés sur le sac à dos. En cas d'abandon celui-ci est remis au contrôleur ou au serre-file.

Article 11 : Un abandon pour fatigue ou blessure ne peut s'effectuer qu'à un point de contrôle ou par le serre-file après décision du directeur de course. L'équipier ayant abandonné le premier jour de course pourra reprendre le deuxième si son état le permet.



UDSPCD
UD 2B CD

TREKKING 2008

6ème Championnat de France

La Course des 2 Vallées

4 et 5 juillet à Corte



Article 12 : Des pénalités seront infligées pour les fautes suivantes :

- | | |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| ➤ Non respect de l'environnement | Elimination |
| ➤ Equipement non conforme et matériels interdits | Elimination |
| ➤ Non-respect de l'état d'esprit amical de l'épreuve | Elimination |
| ➤ Utilisation d'un passage interdit | Elimination |
| ➤ Perte d'un équipier sur blessure ou fatigue | 2 heures par équipier |
| ➤ Point de contrôle manqué | Temps dernière équipe
+ 2 heures |
| ➤ Dépassement de l'horaire de délestage | 2 heures |

Article 13 : Un service de 1^{er} secours sera mis en place par les organisateurs le long du parcours. Les équipes devront être en possession d'un émetteur (Article 8) calé sur une fréquence donnée, l'usage de ce poste est réservé aux demandes de secours et à l'encadrement de la course. En cas de nécessité, il sera fait appel par l'organisation via le CODIS 2B aux secours publics.

En aucun cas les organisateurs pourront être tenus pour responsables d'un quelconque incident ou accident survenu à un participant.

Article 14 : Chaque point de contrôle aura son responsable et pourra, après concertation avec le PC course, demander à un participant de cesser la course s'il le juge trop fatigué pour poursuivre en toute sécurité.

Article 15 : Les participants doivent être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Trekking en altitude.



UDSPCD
UD 2B CD

TREKKING 2008

6ème Championnat de France

La Course des 2 Vallées

4 et 5 juillet à Corte



Article 16 : Trois équipes seront récompensées par le titre de champion de France.

- Champion de France féminin.
- Champion de France mixte.
- Champion de France masculin

Article 17 : La première équipe au général est récompensée par le Trophée Pascal PETIT. Pour être acquis, l'équipe doit le remporter 3 fois.

Article 18 : Toute réclamation doit être faite au maximum 30 minutes après l'arrivée de la dernière équipe, à chaque étape par le responsable de l'équipe requérante auprès des membres du PC course. Sa décision sera sans appel.

Article 19 : Aucune aide extérieure ne peut être apportée, ni même la présence d'une cinquième personne sur le parcours, sauf autorisation écrite de l'organisation.

Article 20 : La participation à cette compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Cette course se veut être une rencontre sportive dans la bonne humeur, le respect des autres et de l'environnement.